

à nous retourner avant le 19 janvier 2014

Cadre réservé à la CAE de l'Académie

DOSSIER N° 2014-80-

CODIFICATION :

DEMANDE D'EMPLOI OU DE MUTATION DANS L'ACADEMIE D'AMIENS

IDENTITE DU DEMANDEUR

NOM : Prénom : Nom de jeune fille : Adresse : Code postal : VILLE : Téléphone fixe : Téléphone portable : Adresse mail :

N° NUMEN : Date de naissance : Nationalité : Situation familiale : Nombre d'enfants :

DISCIPLINE DE CONTRAT

Discipline de contrat : Option : Autres disciplines pouvant être enseignées :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Contrat définitif depuis le : Contrat provisoire depuis le : Autre situation (Réintégration - Contrat interrompu) depuis le : Echelle de rémunération : Echelon :

Ancienneté de service d'enseignement, de direction ou de formation dans l'Enseignement privé sous contrat et dans l'Enseignement public au 1er septembre 2014 (Article 5.5.2)

MOTIFS DE LA DEMANDE

Rapprochement de conjoint, Réintégration, Lauréat du CAFEP en période probatoire, Raisons médicales, CDI en année probatoire, Lauréat d'un recrutement réservé en période probatoire, Vie religieuse, Lauréat du CAER en année probatoire, Autre :

VŒUX

Je souhaite une mutation : dans les secteurs géographiques suivants : dans tous les secteurs géographiques. à temps complet à temps incomplet partiel autorisé Nombre d'heures souhaité : Autres précisions :

ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT

NOM : VILLE : Tél :

AUTRE ETABLISSEMENT (Complément horaire)

NOM : VILLE : Tél :

A : Signature du maître : Le :

Reçu et remis copie à l'enseignant le : Signature du ou des chef(s) d'établissement :

Dossier reçu à la CAE de PICARDIE le : Signature du Président de la CAE

**À l'attention :**

- **Des maîtres contractuels définitifs.**
- **Des maîtres contractuels provisoires en période probatoire :**
  - **lauréats du CAFEP,**
  - **lauréats du CAER,**
  - **lauréats d'un recrutement réservé,**
  - **bénéficiaires d'une mesure de résorption de la précarité.**

**Candidats à une mutation, à une réintégration dans l'Académie d'AMIENS**  
**ou à une première affectation dans l'Académie d'AMIENS**

*Tout dépôt d'une demande de mutation a pour conséquence la déclaration comme « susceptible d'être vacant » du service que vous occupez en 2013-2014, au moment où votre chef d'établissement établira ses prévisions de structures pour 2014-2015.*

**1 - CONSTITUTION DU DOSSIER**

**Vous souhaitez demander une mutation dans l'Académie d'AMIENS :**

**Vous remplissez la présente fiche** (pages 1 et 3) établie par la Commission Académique de l'Emploi (CAE) de Picardie.

**Vous y joignez** (pour chaque dossier) :

- ⇒
- Une lettre circonstanciée qui explique le bien-fondé de votre demande.
  - Copie du dernier avenant de votre contrat.
  - Justificatif de domicile.
  - Une enveloppe timbrée au tarif normal à votre adresse.

**Mutation pour impératifs familiaux :** **Rapprochement familial**

- maître marié avant le 31 décembre 2013.
- maître lié par PACS avant le 31 décembre 2013.
- maître ayant eu un enfant né et reconnu par les deux parents avant le 31 décembre 2013.

Dans tous les cas, le conjoint doit exercer une activité professionnelle ou être inscrit à Pôle Emploi. Les contrats d'apprentissage sont assimilés à une activité professionnelle.

- ⇒
- Photocopie du livret de famille.
  - Attestation PACS + Avis d'imposition commune ou engagement de s'y soumettre.
  - Extrait de naissance de l'enfant.
  - Attestation employeur ou Pôle Emploi.

 **Handicap ou maladie grave et invalidante de l'enseignant, du conjoint, d'un enfant ou d'un adolescent**

- ⇒
- Justificatif du handicap.
  - Attestation COTOREP - Invalidité - incapacité permanente de travailler - Allocation Adulte Handicapé.

Tout justificatif dont au moins une attestation délivrée par un médecin agréé attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou malade.

La CAE se réserve le droit de consulter le médecin Conseiller Technique auprès de Monsieur le Recteur.

 **Résidence de l'Enfant**

- Garde alternée par jugement.
- Droit de visite et d'hébergement.

☞ Décision de justice intervenue avant le 31 décembre 2013.

Pour les maîtres ayant à charge un enfant de 20 ans au 31 décembre 2013, si la demande est motivée et justifiée par amélioration des conditions de vie de l'enfant.

**Les documents joints à votre dossier doivent être des originaux ou des copies certifiées conformes par vous-même. Le non-respect de ces règles ou l'envoi d'un dossier incomplet ou tardif entraînera la non prise en compte de votre demande.**

**2 - MODALITES DE DEPOT DU (DES) DOSSIER(S)**

**Vous présentez le(s) dossier(s) à votre chef d'établissement** qui y appose son visa page 1 (ou à vos chefs d'établissement). **Il en garde copie.**

et vous l' (les) envoyez  
directement à :

Monsieur Philippe CLEAC'H  
Président de la CAE  
43 rue Laurendeau  
80000 AMIENS

Le cachet de la poste faisant foi

**au plus tard le 19/01/2014**

